

Culture et Paix

Déclaration de la Ville de Mexico

 **20 octobre 2018**



Nous, signataires de cette déclaration, le faisons en ayant la conviction que la culture est la grande source dont dispose l'Humanité pour rediriger son chemin vers la construction de sociétés où règnent le dialogue et le vivre-ensemble, où nos diversités ne nous séparent pas, mais sont au contraire le fondement de notre richesse, dans lesquelles l'inclusion et la reconnaissance sont les tâches de tou-te-s, et où l'égalité qui nous unit en tant qu'êtres humains, avec les mêmes droits, nous conduit vers l'harmonie et la paix ;

Ayant constaté qu'il n'était pas suffisant, bien qu'indispensable, d'améliorer les conditions sociales, de favoriser le développement économique, d'encourager à une répartition équitable des richesses et de garantir la durabilité environnementale, pour pouvoir offrir et construire un projet viable à une humanité qui vit immergée dans un processus accéléré de corruption et d'inégalité, de décomposition du tissu social, de migrations forcées et d'exils, de réalités violentes dans le domaine de l'économie et de la politique, de discorde entre les identités, de mépris à l'encontre des droits des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des communautés qui, en raison de leurs identités sexuelles ou de leur origine raciale ou sociale souffrent de discriminations ou sont criminalisées et persécutées ;

Considérant que l'Agenda 21 de la culture, promu par CGLU, l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis, a été approuvé et est appliqué par des centaines de villes et gouvernements locaux du monde entier engagé-e-s auprès des droits humains, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative, l'égalité des genres et la consolidation des conditions pour la paix ;

Conscient-e-s qu'un large éventail d'acteur-ric-e-s politiques et sociaux-les ont reconnu l'importance, au travers de la Déclaration de Fribourg et d'autres instruments locaux, régionaux et internationaux, des Droits Culturels comme essentiels à la dignité humaine, dans la mesure où ils font partie des droits humains et doivent être interprétés selon les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance ;

Sachant qu'il est difficile, mais essentiel, de parler de la réalisation des droits culturels en situation de pauvreté extrême et que ceux-ci ne peuvent s'exercer dans des contextes de guerre et de violence endémique, de discriminations, d'exclusion, d'inégalités et d'oppressions ;

Ayant l'assurance que les villes et les villages, leurs rues, places et environs, sont les lieux où les personnes peuvent effectivement exercer leurs Droits Culturels avec la plus grande facilité et que ceci exige donc de la part des gouvernements locaux un rôle particulier dans le développement de politiques qui facilitent la participation active à la vie culturelle, abordent les obstacles existants à cette dernière et explorent les interrelations avec les autres domaines du développement durable et de la consolidation de la paix ;



Et convaincu-e-s qu'il ne s'agit pas de choisir entre une culture hégémonique, globale et commercialisée ou un relativisme qui, au nom de la particularité culturelle viole les droits humains fondamentaux, impose l'intolérance, la pensée unique, le totalitarisme politique ou religieux et que la culture ne doit pas servir d'instrument d'endoctrinement idéologique ou de contrôle politique, mais qu'elle doit s'ériger en espace pour l'excellence de la liberté, de la pensée critique et même de la divergence et de la dissension ;

Nous présentons cette déclaration en ayant la certitude que les énormes défis auxquels notre monde fait face ont une dimension culturelle claire, et que la culture fait partie sans aucun doute possible aujourd'hui des solutions aux grands problèmes de l'Humanité.

Pour toutes ces raisons, nous, signataires de cette Déclaration :

- Lançons un appel vigoureux aux organismes internationaux, aux gouvernements nationaux et locaux, aux organisations de la société civile et à l'ensemble des citoyen-ne-s, à privilégier l'objectif primordial d'une paix dotée d'une justice qui compte parmi ses fondements le plein exercice des Droits Culturels, de façon individuelle ou collective, et affirmons qu'en plaçant la culture au centre des politiques publiques, en respectant tant les libertés des citoyen-ne-s et des communautés que leur participation démocratique, il sera possible d'atteindre cet objectif.
- Nous appelons à promouvoir et garantir les Droits Culturels et à considérer le développement des cultures et leurs diverses manifestations comme une priorité politique, pour que nous puissions ainsi contribuer efficacement à l'éradication de l'extrême pauvreté, de la guerre, de la violence, de l'inégalité, de l'oppression, de la discrimination, de la haine raciale et de l'exclusion.
- Nous déclarons qu'il est urgent de rendre possibles des sociétés inclusives et durables, au sein desquelles les différences sont reconnues, respectées et mises en valeur et où nous bénéficions tou-te-s des mêmes droits, où être en désaccord n'est pas un crime et où à la pleine manifestation et au plein développement de nos propres identités individuelles et collectives, les autres répondent sans ambiguïté avec respect, acceptation, tolérance et dialogue.
- Nous affirmons que la construction commune de sociétés inclusives et durables passe indiscutablement par le développement de politiques publiques en matière de Droits Culturels, bâties de forme collégiale



et transversale, auxquelles participent tou-te-s les acteur-ric-e-s de la diversité culturelle constitutif-ve-s des sociétés contemporaines.

- Nous invitons à écouter la voix des différentes communautés qui exigent de s'exprimer en toute liberté, qui demandent d'exercer sans entraves leurs identités, leurs droits à la mémoire historique et au patrimoine, à la langue et à l'autodétermination, à l'accès aux biens et services culturels, à l'éducation et à l'information, aux meilleures conditions pour le développement de leur créativité et à leur participation à la prise de décision à partir de l'égalité de genres.
- Nous appelons les organismes internationaux, gouvernements nationaux et locaux, institutions publiques, privées et de la société civile, à placer au centre de leurs agendas le développement culturel des communautés et des individus, considéré comme le plein exercice de leurs Droits Culturels, et à accepter que la culture est un axe transversal qui croise l'ensemble des manifestations sociales et qui doit donc occuper une place centrale au sein des politiques publiques et dans les actions de transformation sociale.
- Nous sommes convaincu-e-s que la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies, avec les Objectifs de développement durable et le Nouvel agenda urbain, repose sur l'explicitation et la concrétisation de la dimension culturelle du développement.
- Enfin, nous mettons l'accent sur la défense des droits des communautés les plus lésées : les femmes en premier lieu, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les déplacé-e-s, les migrant-e-s et les exilé-e-s, les communautés de la diversité sexuelle, les victimes de la violence et des conflits armés, les personnes handicapées, et celles qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion dans les territoires urbains, comme ruraux.

Comme le disait Mahatma Gandhi : « *Il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin.* » Voilà pourquoi nous signons la présente Déclaration, car nous sommes certain-e-s que le développement culturel et le plein exercice des Droits Culturels des peuples, des communautés et des individus, sont des actes profonds de paix et peut-être la forme la plus délicate, la plus subtile, mais aussi la plus manifeste, de s'engager sur ce chemin.



Déclaration approuvée dans le cadre du Séminaire International
"Les Droits Culturels et la Paix dans la Ville",
coorganisé dans la Ville de Mexico en octobre 2018 par :



Contacts

Si vous souhaitez recevoir davantage d'information sur cette déclaration, veuillez
s'il-vous-plaît contacter :

**DÉPARTEMENT DE LA CULTURE
DE LA VILLE DE MEXICO**
Avenida de La Paz 26
Colonia Chimalistac
C.P. 01070, Ville de Mexico

www.cdmx.gob.mx/cdmx
evazquezm@cdmx.gob.mx
@CulturaCDMX

COMMISSION CULTURE DE CGLU
Cités et Gouvernements Locaux Unis
C/ Avinyó, 15
08002 Barcelone

www.agenda21culture.net
info@agenda21culture.net
@agenda21culture